

COALITION DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT LES DROITS ET INTÉRÊTS DES ÂÎNÉS DE ROUYN-NORANDA



NOS REVENDEICATIONS POUR LES ÂÎNÉS

Statistiques régionales :

Selon Statistique Canada, en 2021 la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue comptait 12 378 habitants âgés de 65 et plus, soit 21% de la population (58 954). Selon ces prévisions, ce pourcentage devrait augmenter à 27,2% en 2041. Des associations locales et régionales se sont regroupées et ont dégagé quatre (4) grandes priorités d'actions pour le bien-être et le respect des droits des personnes âgées en Abitibi-Témiscamingue.

1- Les soins à domicile – Le droit de vieillir chez soi

- Respecter le choix de la grande majorité des aînés qui souhaite pouvoir vieillir chez soi et de bénéficier des services dont ils ont besoin.
- Ces services englobent : l'aide à domicile, le recours à des services professionnels et les soins prodigués par les proches aidants.
- Augmenter et protéger le financement public des activités dédiées aux soins et services à domicile ainsi qu'aux activités de répit existants.
- Établir des critères d'admissibilité au niveau provincial pour assurer une équité d'accès au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).
- Mieux outiller les propriétaires de résidences privées à but lucratif en leur offrant de la formation pour eux ainsi qu'à leur personnel.
- S'assurer de la qualité et de la continuité des soins et des services dans l'application de l'offre proposée par les propriétaires de résidences privées pour personnes âgées.
- Faire en sorte que les prestataires de soins bénéficient de conditions salariales et de travail décentes.

2 - Le droit à un revenu viable

- Le gouvernement doit se doter d'un objectif de revenu viable pour les aînés de 28 000\$ par année dès maintenant et celui-ci doit être modulable selon la région et révisable à chaque année.

3 - Le droit à un logement abordable

- Avec la crise du logement actuelle, on observe une pénurie de divers types de logements publics et privés adéquats pour les personnes aînées.
- S'assurer de la mise en place d'actions immédiates et définitives en habitation, basées sur la reconnaissance du droit fondamental à un logement convenable pour toutes et tous, quelle que soit leur situation.
- Miser sur la construction de logements sociaux adaptés aux aînés dans un contexte de mixité sociale afin de répondre à la demande.

4 - Le droit à un transport répondant aux besoins des aînés

- Le gouvernement doit développer une stratégie de transport structurante répondant aux besoins des aînés.
- Ce plan doit prendre en considération les différentes réalités géographiques et prévoir des services gratuits répondant aux besoins de mobilité spécifiques des personnes aînées.
- Faire du transport collectif une option environnementalement, économiquement et logistiquement attrayante pour tous les aînés.